



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2024-26/V
PORTANT réglementation de la circulation rue de la Haute-Montée

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Madame UZUNOVA Seçil concernant des travaux de démolition au n°5 Rue de la Haute-Montée par l'entreprise NATURA TERRASSEMENT de Waldolwisheim,

CONSIDERANT que les travaux de démolition au n°5 Rue de la Haute-Montée par l'entreprise NATURA TERRASSEMENT de Waldolwisheim prévus du jeudi 4 avril 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus nécessitent une réglementation particulière de la circulation,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

La rue de la Haute-Montée sera barrée à hauteur du n°5 à toute circulation de véhicules du jeudi 4 avril 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus.

Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier.

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au SIS 67
- au SMICTOM - Saverne
- Mme UZUNOVA Seçil - Dettwiller
- au service technique - Dettwiller

Fait à Dettwiller, le 27 mars 2024

Le Maire, Claude ZIMMERMANN

Le Maire de Dettwiller,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* vu la notification le 28 MARS 2024

* vu l'affichage à la porte de la mairie le 28 MARS 2024

* vu la mise en ligne le 28 MARS 2024

